## Séance spéciale 15 février 2010

## PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU QUINZIÈME (15<sup>ième</sup>) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

## Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,

M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,

Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,

M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Steve Corneau, directeur des Finances et trésorier, Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des Ressources humaines, du Développement économique et de l'Urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur général adjoint, directeur des Communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

# OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET 10.02.87 CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procèsverbal.

## 10.02.88 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

# **MOMENT DE RÉFLEXION**

- 1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.

## **ADMINISTRATION**

3. Adjudication d'un mandat pour la modification de la structure web du site internet de la Ville de Mont-Joli.

# **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 4. Autorisation de participation de la Ville de Mont-Joli à diverses activités de promotion.
- 5. Mise sur pied d'un festival d'été et nomination d'un comité organisateur.
- 6. Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'utilisation de terrains à des fins publiques dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

## **FINANCES**

- 7. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service de brigadiers scolaires.
- 8. Autorisation de versement de dons par la Ville de Mont-Joli.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 9. Rejet du grief 2009-02 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).
- 10. Autorisation d'adhésion annuelle au programme ADO.

## LOISIRS ET CULTURE

11. Appui à la promotion des saines habitudes de vie et à la prévention des maladies chroniques par le parcours de marche.

## **TRAVAUX PUBLICS**

- 12. Autorisation de signature des permis d'intervention.
- Autorisation d'adhésion du contremaître des Travaux publics à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) pour 2010.
- 14. Autorisation de paiement du décompte progressif # 9 pour les travaux de réfection des infrastructures des avenues Doucet et Ross et de la rue Gendron.
- 15. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.1 pour la conception des plans et devis des réseaux câblés enfouis de la zone touristique dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.
- 16. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour la construction de la phase 1 du réseau d'éclairage urbain de la rue du Père-Cimon.
- 17. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.3 pour la conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.
- 18. Autorisation de l'avenant # 1.1 au contrat de fourniture de matériaux de remblayage pour les terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

- 19. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.1 pour le contrat de fourniture de matériaux de remblayage pour les terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.
- 20. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.1 pour le contrat de travaux de remblayage pour les terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.
- 21. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.1 pour la modélisation et la fourniture d'un logiciel de balancement hydraulique pour le réseau d'aqueduc.
- 22. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.1 pour la réalisation d'une étude hydraulique dans le projet conjoint avec St-Joseph-de-Lepage.

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

23. Adjudication d'un mandat au service de l'aménagement de la MRC de La Mitis pour une modification de zonage dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

- 24. Période de questions.
- 25. Clôture et levée de l'assemblée.

# ADMINISTRATION

# ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LA MODIFICATION DE LA 10.02.89 STRUCTURE WEB DU SITE INTERNET DE LA VILLE DE MONT-JOLI

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire apporter certaines modifications à son site web;

**CONSIDÉRANT** la proposition soumise à la Ville pour la réalisation de ce mandat;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la MRC de La Mitis le mandat de modifier la structure web du site internet de la Ville de Mont-Joli, et ce, à un taux horaire de 30,33 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

# AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À 10.02.90 DIVERSES ACTIVITÉS DE PROMOTION

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des éléments retenus au Plan d'action de la Ville de Mont-Joli en matière de revitalisation commerciale consiste à accentuer la visibilité de la Ville de même qu'à mettre en évidence ses réalisations et ses succès:

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des moyens favorisant l'atteinte de cet objectif est d'inscrire Mont-Joli aux différents concours mis sur pied par l'ensemble des intervenants de la sphère municipale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le dépôt d'un dossier de candidatures de la Ville de Mont-Joli à cinq (5) concours à savoir :

- Le Grand Prix du Tourisme Gaspésien,
- Le Mérite Ovation municipale de l'UMQ,
- Les Arts et la Ville,
- Le Gala de l'entreprise de La Mitis,
- La Fondation Rues principales.

Le conseil accepte le principe d'allouer les ressources nécessaires à l'organisation d'une présentation appropriée dans l'hypothèse où l'un des comités de sélection de ces promotions retient le dossier qui lui aura été présenté par la Ville de Mont-Joli. Les modalités d'une éventuelle participation de cet ordre devront évidemment faire l'objet d'une approbation des membres du conseil.

# MISE SUR PIED D'UN FESTIVAL D'ÉTÉ ET NOMINATION D'UN COMITÉ ORGANISATEUR

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire mettre sur pied une activité d'impact qui se déroulera pendant la saison estivale, et ce, dans la foulée de la réalisation du Plan d'action visant la revitalisation commerciale à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU**'un tel projet répond à la demande mainte fois exprimée par de nombreux membres de la communauté d'affaires et de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'animation de notre milieu de vie – dans l'optique d'offrir un espace agréable aux familles ainsi qu'à tous les groupes d'âges – s'inscrit dans les priorités du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du circuit de fresques a suscité un vif intérêt, tant chez les résidents que parmi les visiteurs, en plus d'apporter à Mont-Joli une notoriété nouvelle;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de profiter de cette conjoncture favorable pour créer un événement d'envergure dont la thématique portera sur le muralisme et la musique;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil appuie l'organisation d'un festival d'été et endosse la thématique retenue soit le muralisme et la musique. De plus, pareille activité nécessitant l'implication d'un groupe de personnes alliant le dynamisme à l'expérience et au sens de l'initiative, le conseil entérine la formation du comité organisateur à savoir :

- Monsieur Normand Gagnon, à la présidence,
- Monsieur Denis Dubé, à la vice-présidence
- Madame Brigitte Lévesque, au secrétariat,
- Madame Michèle Bourdages, à la trésorerie,
- Madame Susye Lévesque, aux commandites,
- Monsieur Roger Boudreau, aux communications et à la promotion,
- Monsieur Jean-Pierre Labonté, aux bars et à la restauration,
- Madame Ginette Racette, aux bénévoles,
- Madame Édith Thibault, au protocole et à l'inauguration,
- Madame Josée Levesque, à la logistique et à l'aménagement des sites,
- Monsieur Carl Desjardins, aux spectacles,
- Monsieur Léo Caron, à la coordination.

Le festival aura lieu du 19 au 22 août 2010.

#### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'UTILISATION DE TERRAINS À DES FINS PUBLIQUES DANS LE 10.02.92 SECTEUR DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la finalisation des travaux de l'autoroute 20 à Mont-Joli a insufflé un nouvel élan à l'économie de la ville et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a investi massivement et continue de le faire dans l'aménagement d'un site d'accueil qui charmera les visiteurs et favorisera leur rétention maximisant ainsi les retombées économiques pour les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE le concept de halte routière ciblé pour le secteur de l'autoroute 20 accorde notamment une place prépondérante à la mise en valeur du Ruisseau Lebrun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser des aménagements sur les lots identifiés M.T.Q. INS.: 217 821, M.T.Q. INS.: 182 893 et 302 564, M.T.Q. INS.: 182 893 et 217 821 de même que M.T.Q. INS.: 217 821 sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une autorisation en ce sens de la part des dirigeants du MTQ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du Ministère des Transports du Québec (MTQ) l'autorisation d'utiliser les terrains ci-dessus identifiés à des fins publiques telles que voies de circulation, piste cyclable de même que parc et espaces verts. La Ville s'engage en contrepartie à assurer l'entretien desdits terrains.

## **FINANCES**

## AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers initié l'an dernier par la Ville de Mont-Joli dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de verser la somme de 5 300 \$ à La Maison des Familles de La Mitis à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires. Rappelons que La Maison des Familles de La Mitis agit à titre de gestionnaire de ce service.

# AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appui financier ont été soumises à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites demandes et la recommandation qui en a découlé:

## 10.02.93

10.02.94

POUR CES MOTIFS, il est pr	oposé par le conseiller <sub>.</sub>	appuyé
par le conseiller	et résolu à l'unanimité d	que le conseil autorise
le versement des sommes suiv	vantes :	

Organisme	Objet	Dons
École du Mistral 15 mai 2010 – 19h30	40 <sup>ième</sup> anniversaire Vin d'honneur	100 \$
Centre femmes 8 mars Centre Colombien	Journée internationale Vin d'honneur	100 \$
IGA 27 mars 2010	Souper spaghetti 5 billets à 30 \$	150 \$
Quilles Mont-Joli	Tournoi des entreprises Équipe de 4 pers.	110 \$
CRDI	Campagne financement 2009 OTJ / équipement	Prêt de local Pavillon Lebel
SADC 24 mars 2010	Souper échange cartes d'affaires Commandite + 10 billets à 40 \$	\$ 750 \$

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### REJET DU GRIEF 2009-02 DÉPOSÉ PAR LE SYNDICAT DES 10.02.95 **EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)**

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé le 11 décembre 2009 le grief 2009-02;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des Ressources humaines, monsieur Léo Caron:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil rejette le grief 2009-02 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). De plus, le conseil accepte qu'un mandat de services professionnels soit confié à Me Jean-Jacques Ouellet, avocat, dans l'éventualité où une intervention légale deviendrait nécessaire.

# **AUTORISATION D'ADHÉSION ANNUELLE AU PROGRAMME ADO**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1 693,13 \$ incluant les taxes à la firme Groupe Créacor pour les droits annuels d'utilisation du programme ADO. La période couverte par ce paiement va du 1er mars 2010 au 28 février 2011.

## LOISIRS ET CULTURE

#### APPUI À LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET À LA 10.02.97 PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES PAR LE PARCOURS DE MARCHE

CONSIDÉRANT QUE toute la population, particulièrement les personnes inactives, risquent de développer des problèmes de santé et de maladies chroniques tels le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'asthme et le cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accorde une grande importance à ce que le milieu de vie de ses citoyens soit favorable à la prévention;

# 10.02.96

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin d'information et de soutien pour la continuité de Clubs de marche dans La Mitis suscite un intérêt marqué pour plusieurs citoyens dans la foulée du succès du « Carnet de marche » réalisé pour La Mitis;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie le Carrefour jeunesse-emploi Mitis, projet Transport Actif, dans son initiative visant :

- La continuité des Clubs de marche sur le territoire de la Ville;
- La promotion de la marche en association avec les partenaires du milieu;
- La sensibilisation et l'information de la population en ce qui concerne les Clubs de marche et les bienfaits de la marche comme activité permettant l'atteinte ou la conservation de la santé;
- La distribution du « Carnet de marche » élaboré par la MRC de La Mitis.

## **TRAVAUX PUBLICS**

# 10.02.98 AUTORISATION DE SIGNATURE DES PERMIS D'INTERVENTION

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec (MTQ);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**CONSIDÉRANT QU**'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter dans l'avenir et qu'elle autorise monsieur Frédéric Parent, ing., directeur des Travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

# AUTORISATION D'ADHÉSION DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX 10.02.99 PUBLICS À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (APOM) POUR 2010

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion du contremaître des Travaux publics à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) pour l'année 2010 au montant de 105 \$ incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville de Mont-Joli.

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 9** POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES 10.02.100 **AVENUES DOUCET ET ROSS ET DE LA RUE GENDRON**

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Entreprises Claveau Itée a présenté le 25 janvier 2010 le décompte progressif # 9 au montant de 69 527,23 \$ incluant les taxes pour les travaux de réfection des infrastructures des avenues Doucet et Ross et de la rue Gendron:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de libérer la retenue contractuelle de 5% prévue au devis;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme BPR inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 9 au montant de 69 527,23 \$ incluant les taxes à la firme Les Entreprises Claveau Itée pour les travaux de réfection des infrastructures des avenues Doucet et Ross et de la rue Gendron.

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.1** POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DES RÉSEAUX 10.02.101 CÂBLÉS ENFOUIS DE LA ZONE TOURISTIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Génivar Société en commandite a présenté le 5 décembre 2009 le décompte progressif # 1.1 au montant de 3 566,85 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis des réseaux câblés enfouis de la zone touristique du terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera partagée avec l'ATR Gaspésie conformément au protocole d'entente intervenu entre l'Association et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.1 au montant de 3 566,85 \$ incluant les taxes à la firme Genivar Société en commandite pour la conception des plans et devis des réseaux câblés enfouis de la zone touristique du terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1** POUR LA CONSTRUCTION DE LA PHASE 1 DU RÉSEAU 10.02.102 D'ÉCLAIRAGE URBAIN DE LA RUE DU PÈRE-CIMON

CONSIDÉRANT QUE la firme Richard Poirier & Frères Électrique Itée a présenté le 29 octobre 2009 le décompte progressif # 1 au montant de 16 857,88 \$ incluant les taxes pour la construction de la phase 1 du réseau d'éclairage urbain de la rue du Père-Cimon:

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au montant de 16 857,88 \$ incluant les taxes à la firme Richard Poirier & Frères Électrique Itée pour la construction de la phase 1 du réseau d'éclairage urbain de la rue du Père-Cimon.

## 10.02.103

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.3 POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS AU SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Urbanex a présenté le 8 janvier 2010 le décompte progressif # 1.3 au montant de 3 389,64 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20:

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.3 au montant de 3 389,64 \$ incluant les taxes à la firme Urbanex pour la conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier dans la cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

# 10.02.104

AUTORISATION DE L'AVENANT # 1.1 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE REMBLAYAGE POUR LES TERRAINS AU NORD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER DANS LE SECTEUR DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'avenant au contrat # 1.1 au montant de 6 580,64 \$ afin de réviser le contrat de fourniture de matériaux de remblayage d'une partie des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20. Ledit avenant porte donc le total du contrat à 63 780,64 plus les taxes.

## 10.02.105

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.1 POUR LE CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE REMBLAYAGE POUR LES TERRAINS AU NORD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER DANS LE SECTEUR DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Entreprises Claveau Itée a présenté le 12 janvier 2010 le décompte progressif # 1.1 au montant de 71 992,40 \$ incluant les taxes pour le contrat de fourniture de matériaux de remblayage d'une partie des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du gérant du projet de même que du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.1 au montant de 71 992,40 \$ incluant les taxes à la firme Entreprises Claveau Itée pour le contrat de fourniture de matériaux de remblayage d'une partie des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

## 10.02.106

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.1 POUR LE CONTRAT DE TRAVAUX DE REMBLAYAGE POUR LES TERRAINS AU NORD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER DANS LE SECTEUR DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Équipements Claude Pedneault inc. a présenté le 10 janvier 2010 le décompte progressif # 1.1 au montant de 12 066,91 \$ incluant les taxes pour le contrat de travaux de remblayage d'une partie des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du gérant du projet de même que du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.1 au montant de 12 066,91 \$ incluant les taxes à la firme Équipements Claude Pedneault inc. pour le contrat de travaux de remblayage d'une partie des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

## 10.02.107

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.1 POUR LA MODÉLISATION ET LA FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Groupe Tanguay & Associés a présenté le 25 janvier 2010 le décompte progressif # 1.1 au montant de 12 867,75 \$ incluant les taxes pour la modélisation et la fourniture d'un logiciel de balancement hydraulique pour le réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.1 au montant de 12 867,75 \$ incluant les taxes à la firme Groupe Tanguay & Associés pour la modélisation et la fourniture d'un logiciel de balancement hydraulique pour le réseau d'aqueduc.

# 10.02.108

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.1 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE DANS LE PROJET CONJOINT AVEC ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Groupe Tanguay & Associés a présenté le 25 janvier 2010 le décompte progressif # 1.1 au montant de 2 257,50 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'une étude hydraulique du pallier « Fusiliers » du réseau d'aqueduc afin de desservir Saint-Joseph-de-Lepage;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.1 au montant de 2 257,50 \$ incluant les taxes à la firme Groupe Tanguay & Associés pour la réalisation d'une étude hydraulique du pallier « Fusiliers » du réseau d'aqueduc afin de desservir Saint-Joseph-de-Lepage.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

# ADJUDICATION D'UN MANDAT AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT 10.02.109 DE LA MRC DE LA MITIS POUR UNE MODIFICATION DE ZONAGE DANS LE SECTEUR DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à une modification de zonage dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute:

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement de la MRC de La Mitis dispose de l'expertise en matière de modification à la réglementation d'urbanisme:

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confier au service d'aménagement de la MRC de La Mitis le mandat de modifier le règlement de zonage pour le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20 à Mont-Joli.

## 10.02.110 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun item n'a été traité.

## 10.02.111 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

## 10.02.112 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h52, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger Maire Yves Sénéchal Greffier